



Date d'entrée en vigueur : 1 avril 2009

BREVET D'INSTRUCTEUR ÉLÉMENTAIRE DE RÉGATE SUR QUILLARD

Préalables

Le candidat doit pouvoir :

1. Être un instructeur de navigation élémentaire en règle ou un niveau plus élevé de l'ACY;
2. Avoir une expérience pratique de la course sur l'eau à bord de navires de taille appropriée comme indiqué dans le brevet;
3. Démontrer les compétences et les motivations méritantes pour être un instructeur de l'ACY FLC/P.;
4. Démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme de l'ACY FLC/P.

Connaissances théoriques

Le candidat doit pouvoir :

1. Avoir une note de 90 % à l'examen élémentaire de l'ACY de régates sur quillard;
2. Fournir un programme de cours et des plans de leçons pour un programme menant au brevet élémentaire de régates sur quillard de l'ACY;
3. Remplir la demande dans le Manuel des politiques dans la division de formation, Section III - Annexe E.

Pouvoir de certification

Brevet élémentaire de régates sur quillard

Les instructeurs/EI doivent s'inscrire annuellement avant d'enseigner ou d'attribuer des certificats de l'ACY.

Un candidat instructeur/IE devrait posséder tous les éléments préalables, avant de s'inscrire dans une clinique et doit compléter toutes les exigences pour la certification, à l'intérieur de quatre mois du dernier jour du Programme de formation et de perfectionnement individuel, dans lequel le candidat instructeur a participé.

La recertification est exigée, à l'intérieur de 36 mois de la fin de la première année calendaire, suivant le dernier jour d'une certification, recertification ou programme de formation et de perfectionnement individuel initial, pour tous les niveaux d'instructeur/IE, tel qu'autorisé par le comité de l'ACY FLC/P.

La recertification se fait par demande auprès de l'ACY, selon le Manuel de la politique de la division de la formation ou en suivant un programme de formation et de perfectionnement individuel pour renouveler ou mettre à niveau les qualifications de l'instructeur/IE.